

Recours au Règlement—M. Clark

Mme le Président: Juste avant que le ministre prenne la parole, je tiens à répéter que, comme la Chambre, j'accepte les déclarations de tous les députés. Ils n'ont pas toujours la même perception des faits. C'est parfaitement normal. Je demande au ministre de ne pas se lancer dans un débat, mais de répondre à cette question comme il le jugera bon.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en droit, lorsqu'on a la chance de compléter ses études, selon un vieux principe, lorsqu'il y a une divergence entre un texte français et un texte anglais, c'est le texte de la langue utilisée par celui qui parlait qui doit prévaloir. Alors, lorsque j'ai parlé en Chambre ce soir-là, à la page 18296, selon le texte français du journal des Débats—parce que je parlais en français—j'ai dit, et je cite:

Monsieur le président, je pense que le député a mal saisi le sens de la question. Il n'était certainement pas à son fauteuil lorsque le vote a été tenu. Il faudrait le lui demander.

Or, dans le texte anglais cité par le député de Yukon (M. Nielsen), on peut lire, et je cite:

[Traduction]

Mr. Speaker, I think the hon. member misunderstood the point of order raised. He was certainly not on the floor of the House when the division was called.

[Français]

Il y a une différence entre «fauteuil» et «floor.» Lorsque j'ai dit que le député n'était pas à son fauteuil au moment du vote—c'est justement ce que le député de Yukon disait tantôt—c'est que le député était en train de parler à un autre député, à un autre fauteuil. Alors il corrobore entièrement ce que j'ai dit le soir du 9 juin, et fort de mon témoignage corroboré par le député de Yukon, c'est le député qui a invoqué le Règlement qui devrait retirer ses paroles.

Mme le Président: Alors si j'ai bien compris, le texte français serait conforme aux corrections qu'exigerait, si toutefois il peut l'exiger, l'honorable député de Okanagan-Similkameen.

M. Clark: Madame le Président . . .

Mme le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Clark: Madame le Président, je cherche à donner au président du Conseil privé l'occasion de corriger le compte rendu parce qu'il a accusé, il vient de dire, il vient de citer ses propres mots; il a accusé le député d'Okanagan-Similkameen de n'être pas dans son fauteuil quand la question a été posée, or il y était bel et bien.

Des voix: Jamais!

[Traduction]

M. Clark: Il a pu y avoir, madame le Président . . . si le député qui souscrit aux principes communistes quand il parle au nom du parti libéral du Canada veut bien se taire.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Ce n'était pas le seul.

M. Clark: Peut-être n'était-il pas le seul. Le premier ministre se montre du doigt.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a pu y avoir un problème de traduction. La version anglaise dit que le député n'était pas à la Chambre et la version française, qu'il n'était pas à sa place. Sauf erreur, cette dernière expression est celle que le président du Conseil du Trésor a employée. De fait, le député d'Okanagan-Similkameen était à son fauteuil quand la motion a été mise aux voix.

• (1520)

Des voix: Non, non!

M. Clark: Il s'est ensuite levé . . .

Des voix: Non, non!

M. Clark: Il s'est ensuite levé pendant le vote pour aller parler à un des ses collègues, le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish). Il était à son fauteuil.

Des voix: Il n'était pas à son fauteuil et vous le savez.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

M. Clark: Les faits sont très simples, madame le Président. Dans la version anglaise du hansard, on accuse le député d'Okanagan-Similkameen de ne pas avoir été à la Chambre. Dans la version française, on l'accuse de ne pas être à son fauteuil. En réalité, il était à la Chambre et à son fauteuil, quand la motion a été mise aux voix. Il s'est ensuite levé et il est revenu à son fauteuil quand est venu le moment pour lui de voter.

Tout cela pourrait être tiré au clair si le président du Conseil privé (M. Pinard) croyait sur parole—je vois que le premier ministre quitte la Chambre pendant que nous discutons d'une question parlementaire—croyait, dis-je, le député d'Okanagan-Similkameen sur parole et apportait la correction voulue dans la version française et la version anglaise du hansard.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président . . .